



GEMENG
VIICHTEN

VACANCE DE POSTE

L'administration communale de Vichten se propose de recruter à plein temps et à durée indéterminée :

Un fonctionnaire communal (m/f) appartenant à la catégorie C, groupe de traitement C1, sous-groupe technique (ancienne carrière de l'expéditionnaire technique)

Conditions :

- être détenteur soit d'un diplôme de fin d'études post primaire – 5 années soit une attestation portant sur des études reconnues équivalentes ou une copie de la décision de reconnaissance de leur équivalence
- avoir réussi au moins à l'examen d'admissibilité prévu pour le groupe de traitement C1, sous-groupe technique respectivement pour l'ancienne carrière de l'expéditionnaire technique organisé par le Ministère de l'Intérieur
- être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant entre autres l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux
- maîtriser les trois langues officielles (luxembourgeoise, française et allemande)

Profil :

- Aptitude aux relations avec le public
- Bonnes capacités rédactionnelles dans trois langues administratives
- Aisance en communication
- Capacité d'utilisation des logiciels informatiques courants (MS Office etc.)
- Des connaissances en génie civil peuvent être considérées comme un atout

Pièces à joindre

- Lettre de motivation avec notice biographique détaillée et photo récente
- Copie de la carte d'identité ou du passeport
- Extrait récent (<2 mois) de l'acte de naissance
- Extrait récent (<2 mois) du casier judiciaire
- Copies des certificats et diplômes d'études

La réussite à l'examen d'admission définitive dans la carrière visée pourra constituer un avantage.

La disposition à devenir membre du CIS Vichten pourra constituer un avantage.

Le dossier de candidature est à adresser au Collège des Bourgmestre et Échevins, 1, rue de l'Église L-9188 Vichten, pour vendredi, **le 15 juillet 2022** au plus tard.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

En déposant sa candidature, l'intéressé(e) donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions sur le règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679)

Vichten, le 15 juin 2022

Le Collège des Bourgmestre et Échevins
Luc Recken, bourgmestre, Paul Maréchal,
Jean Colombera, échevins